



Un peu d'histoire...

En Angleterre



La notion est née dans les années 70 après un rapport d'une commission d'enquête présidée par **Mary Warnock**, secrétaire d'état à l'éducation.

La commission avait pour but un audit de l'organisation du système éducatif en lien avec les élèves en situation de handicap.

A l'origine, la commission devait prendre en compte uniquement les aspects médicaux et les besoins des personnes en situation de handicap. Mais le travail de la commission a été plus étendu que prévu:

- L'audit a pris en compte les obstacles à surmonter pour les élèves, qu'ils soient physiques, moteurs, émotionnels, intellectuels.
- La commission s'est intéressée aux besoins sociaux, aux relations avec les autres, au rôle des parents...
- Elle ne s'est donc pas attachée uniquement aux handicaps sévères, mais à tous ceux qui avaient besoin d'une éducation spécialisée.



Le rapport Warnock

de 2000 recommandations



a fait émerger un nouveau concept, celui de **besoins éducatifs spécifiques**



Special Educational Needs & Disabilities

recommande de **faire évoluer le système éducatif** pour une prise en compte des besoins spécifiques

montre la non pertinence des limites entre personne en situation de handicap et personne "valide"

1

Le concept permet de prendre en compte l'ensemble des facteurs impactant les progrès éducatifs de l'élève.

Les besoins d'un élève peuvent évoluer dans le temps

Les besoins spécifiques ne sont pas nécessairement déterminés par la nature du trouble ou du handicap

Une catégorisation basée sur la notion médicale crée une confusion entre le trouble/handicap et la nature du besoin.

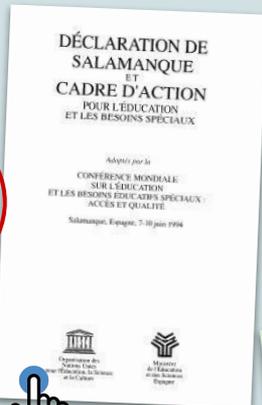
La catégorisation médicale ne prend pas en compte les difficultés qui peuvent être ressenties par d'autres élèves

2

1975

En France, la loi de 1975 sur le handicap amorce une évolution importante, les jeunes en situation de handicap doivent recevoir "soit une éducation ordinaire, soit, à défaut, une éducation spéciale, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux".

92 gouvernements (dont la France) et de 25 organisations internationales



En 1994, sous l'égide de l'Unesco, la déclaration de Salamanque a affirmé le droit à la scolarisation de tous les enfants "*quelles que soient leurs caractéristiques particulières d'ordre physique, intellectuel, social, affectif, linguistique ou autre*".



1994

...chaque enfant a des caractéristiques, des intérêts, des aptitudes et des besoins d'apprentissage qui lui sont propres,...

... les systèmes éducatifs doivent être conçus et les programmes appliqués de manière à tenir compte de cette grande diversité de caractéristiques et de besoins,...

...les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux **doivent pouvoir accéder aux écoles ordinaires**, qui doivent les **intégrer** dans un système pédagogique centré sur l'enfant, **capable de répondre à ces besoins**,...

...les écoles ordinaires ayant cette orientation intégratrice constituent le **moyen le plus efficace de combattre les attitudes discriminatoires**, en créant des communautés accueillantes, en édifiant une société intégratrice et en atteignant l'objectif de l'éducation pour tous...